

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir

GRUPE DE TRAVAIL HANDICAP DU 18 JANVIER 2010

Monsieur PERRIN salue la présence des collègues du RH1C et d'Aïcha ROUISSI, représentante de la CRIPH.

Monsieur PERRIN reprend rapidement les fiches techniques, soumises aux OS dans le cadre de la préparation de ce groupe de travail et le questionnaire que souhaite diffuser la DGFIP à l'ensemble des personnels handicapés.

Ensuite, le directeur invite les organisations syndicales à faire leurs déclarations liminaires. (CF. copie ci-joint de notre liminaire). En réponse à ces diverses interventions, Monsieur PERRIN répond :

- que les fiches soumises pour ce groupe de travail, sont une première étape, il faut continuer à travailler et à progresser, même si le bilan est en demi-teinte,
- qu'effectivement, il faut fonctionner en réseau et respecter cette approche : CRIPH, APAHF, etc,
- qu'il y a **des marges de manœuvre**, au titre de la fusion, dans le cadre du recrutement contractuel,
- que l'objectif de **6 % n'est pas « indépassable »**,
- que la politique menée par la DGFIP à l'égard des personnes handicapées est une politique volontariste,

Monsieur PERRIN ajoute que la direction tient à ce que tous les collègues handicapés aient leur pleine place dans la maison DGFIP et insiste sur la dignité des personnes handicapées.

Il précise aussi qu'il faut être **vigilant sur la phase « suite de carrière » des agents handicapés : ces collègues doivent être reconnus comme les autres et les CAPL sont des cordes de rappel.**

Monsieur PERRIN aborde ensuite le projet du questionnaire, qui sera soumis aux personnels handicapés et propose à toutes les organisations syndicales de lui faire part, par écrit, des modifications ou des observations à apporter sur ce document.

Monsieur PERRIN donne ensuite la parole à Aïcha ROUISSI, qui présente rapidement la CRIPH. Elle souligne elle aussi **une réelle politique volontariste de la DGFIP en matière de handicap. Elle ajoute que pour continuer à progresser, il faut voir ce qui a été fait et qui est bien, et non pas toujours ce qui ne va pas.**

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdqfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dqfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

Monsieur PERRIN propose d'aborder le premier thème du dossier : le recrutement, qui est impulsé par le bureau RH1C dans les différents départements. Les collègues de RH1C expliquent alors comment est organisé le recrutement contractuel :

- pour la filière fiscale, on regarde dans chaque département, le taux de 6 % par catégorie. Si un département est fermé au mouvement de mutation, dans une catégorie, il ne peut y avoir de recrutement contractuel de personnes handicapées.

En général, tous les départements sont concernés, cette année 14 départements n'ont pas recruté car ils l'ont fait l'année précédente.

Les objectifs de recrutement sont fixés pour que chaque département atteigne le taux de 6%.

Certaines organisations syndicales trouvent que la période de publicité du 15 au 30/10/N est trop courte et insuffisamment diffusée. **Le bureau RH1C répond que la publication de la note de lancement de la campagne de recrutement donne toute latitude aux départements pour mettre en œuvre toutes les opérations de publicité concernant ce recrutement. En parallèle, RH1C diffuse aussi l'information par de multiples canaux tels la presse, les mairies, les MDPH, la presse nationale et CAP EMPLOI.**

Aïcha ROUSSI ajoute que la CRIPH diffuse elle aussi cette information par le biais de :

- CV-tech, la CRIPH envoie les possibilités de recrutement à plus de 400 candidats,
- La présence de la CRIPH sur les salons handicap (4 à 5 salons par an),
- L'APF par l'intermédiaire de son site internet et accessible à tous, etc...

Monsieur PERRIN reconnaît que l'information de ce recrutement passe par plusieurs vecteurs et s'engage à diffuser la note de lancement de la campagne de recrutement à tous les syndicats à compter de l'automne 2010, pour le recrutement 2011.

A la CFTC, nous précisons que la diffusion de cette information passe aussi par un autre vecteur : le réseau des délégués APAHF, et qu'au niveau départemental l'information circule mieux en 2009 au vu du nombre de candidatures en forte augmentation par rapport à 2008 dans les départements à pourvoir.

Monsieur PERRIN fait ensuite part de l'amélioration des entretiens dans le cadre de ce recrutement et de la formation des membres qui compose le jury et donne la parole au bureau RH1C.

Le bureau RH1C répond que depuis cette année les membres du jury suivent une formation afin de mieux cibler ce recrutement, mais aussi, pour répondre au mieux aux attentes des candidats. Monsieur PERRIN reprend la parole et propose que les OS soient associées dans la mesure des places disponibles, il nous précise que les correspondants handicap départementaux participent aussi à ces formations.

A la suite de l'intervention d'une OS sur le recrutement et la comptabilisation des emplois réservés comme handicapés, qui selon elle, n'a rien à voir avec le handicap, nous précisons que le concours des emplois réservés depuis la loi de 1987 est ouvert aussi aux personnes handicapées civiles et que nombre d'entre eux sont à comptabiliser en tant que tels puisque handicapés civils et militaires ART 115, et qu'ils sont nommés dans leur fonction au titre des agents handicapés de la fonction publique.

Monsieur PERRIN précise que depuis cette année les personnes provenant de ce recrutement ne sont plus comptabilisées comme tel, mais note notre remarque afin d'ajuster au mieux les chiffres à la réalité de ce recrutement.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir

Le syndicat CFTC DGFIP évoque les problèmes de la formation des formateurs trop insuffisante en matière de handicap malgré des demandes faites par ces derniers, mais aussi le suivi pendant le stage d'immersion. Le syndicat CFTC DGFIP demande :

- à ce qu'il y ait un suivi sous la forme d'un tutorat ou d'un parrainage qui permettrait que ces tâches soient allégées pendant la durée de cette fonction,

- que soit mise en place pour les chefs de poste, les chefs de service, les directeurs et les correspondant handicap locaux un fascicule qui pourrait s'appeler « Comment réussir une intégration » afin de faciliter l'accueil et la compréhension du handicap. Nous proposons à Monsieur PERRIN de lui faire parvenir une ébauche de ce document.

Monsieur PERRIN prend note de notre demande et des remarques du suivi par un tuteur afin que ces dispositions puissent être mise en place le plus rapidement possible. Il aborde ensuite la formation des élèves et du suivi scolaire dans les écoles de la DGFIP, des écoles dans leur ensemble, le logement, il souligne la réussite mais aussi malheureusement les échecs

Le syndicat CFTC DGFIP soulève aussi la problématique des personnes qui sont sourdes et mal-entendantes à l'ENT de Lyon, en difficulté par rapport à la traduction signée faite sur leur ordinateur, qui n'est pas en adéquation avec le formateur. Le stagiaire est en décalage par rapport à l'avancement du cours. Le Syndicat demande à ce que cette traduction soit en arrière plan du formateur sur un écran afin que le stagiaire puisse la suivre en direct.

Monsieur PERRIN donne la parole à Mlle Aïcha ROUISSI de la CRIPH qui propose de faire installer le matériel adapté pour répondre au mieux à l'attente de ces élèves.

Le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES, revient, en conclusion, sur le suivi de l'intégration, l'importance de la mixité, de l'ampleur de la tâche. Il est indispensable que nos collègues soient nommés au plus près de leurs foyers familiaux, qu'ils ne soient pas les exclus des avancements de carrière, et que la notation ne soit plus un obstacle au bon déroulement de leurs carrières.

En conclusion, Monsieur PERRIN propose d'examiner la situation des stagiaires handicapés dans les écoles. Ce GT n'est qu'une entrée en matière, et nous donne rendez-vous à une date ultérieure afin de continuer sur les fiches du dossier non examinées.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 📠 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF